



## Règlement des micros défis du patrimoine

**DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024**

### L'événement

LES MICROS DEFIS DU PATRIMOINE est un événement à destination du grand public amateurs d'animations ludiques et fun. Cette journée est proposée par l'Office de Tourisme le DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024 de 10 heures à 13 heures, dans le cadre des journées du patrimoine, en partenariat avec la société Pevents.

Les participants se voient proposer une liste de 50 défis à réaliser sur le thème du patrimoine local. La réalisation des défis est validée par l'envoi via un groupe privé Facebook ou une page insta de photos ou vidéos.

Les participants doivent se constituer en équipes de 2 à 6 personnes. Il n'y a pas d'ordre dans la réalisation des défis. Les équipes gagnantes seront celles qui seront parvenues à réaliser le plus de défis entre 10 heures et 13 heures.

Les cinq premières équipes seront récompensées.

Les défis n'étant nullement obligatoires, les participants restent responsables de leurs actes.

### 1. Conditions de participation

Toute personne peut participer aux MICROS DEFIS.

La présentation d'un certificat médical n'est pas obligatoire.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

## **2. Inscriptions**

L'inscription à l'épreuve se fait exclusivement via le lien suivant sur le site de l'Office de Tourisme.

Les inscriptions sont gratuites mais obligatoires.

Elles seront acceptées jusque samedi 21 septembre à 17 heures.

Le nombre d'inscrits est limité à 50 équipes de 2 à 6 personnes.

Au moment de la confirmation de leur inscription, chaque équipe devra indiquer un nom d'équipe permettant de l'identifier lors de l'événement.

## **3. Tenues et matériels spécifiques**

L'événement ne requiert pas de tenue spécifique, cependant certains défis peuvent nécessiter un matériel spécifique. L'organisation décline toute responsabilité liée à l'utilisation d'un équipement non adapté.

## **4. Remise des prix**

Les résultats seront rassemblés et traités par l'entreprise PEVENTS, organisatrice de l'événement pour l'Office de Tourisme. L'Office de Tourisme annoncera les résultats dimanche 22 septembre dans ses locaux à 17 heures 30. Les cinq premières équipes recevront des cadeaux de petite valeur type balades en barques.

## **5. Organisation et contact**

Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne et son agglomération

3 Quai des Arts

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

03.26.65.17.89

[accueil@chalons-tourisme.com](mailto:accueil@chalons-tourisme.com)